

Fallait-il renvoyer Chirac en correctionnelle ?



Jean Launay, maire de Bretenoux et député du Lot.

POUR le député Jean Launay, il est normal qu'après le temps de l'immunité, Jacques Chirac réponde à la convocation de la justice.

Sur le plan politique, Jean Launay fait partie des opposants à Jacques Chirac et au sujet de son renvoi devant le tribunal correctionnel, il déclare : « *Je pense que le temps de la justice arrive toujours, à un moment ou un autre. On savait que cette affaire des emplois fictifs était pendante. Elle n'était pas éteinte, mais simplement mise de côté, durant la période d'impunité du Président de la République. Il est normal qu'elle ressorte. La justice a de la mémoire* ». Pour autant, Jean Launay considère que l'immunité dont a bénéficié Jacques Chirac fait partie des protections normales prévues par la loi.